



Nations Unies

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport de la deuxième session
(13-15 août 2012)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 26



Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 26

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport de la deuxième session
(13-15 août 2012)**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de décision devant être adopté par le Conseil	1
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	2
2/101. Éléments stratégiques relatifs à l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale : plan prospectif pour les 5 à 10 années à venir	2
2/102. Contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et incidences des résultats de la Conférence	3
2/103. Recensement des questions devant être soumises au Comité à ses prochaines sessions	4
2/104. Examen de la déclaration de déontologie devant être soumise à l'approbation de la communauté mondiale de l'information géospatiale.	5
2/105. Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale ...	5
2/106. Étude de la situation de la cartographie dans le monde	6
2/107. Le Système de référence géodésique mondial.	6
2/108. Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable	7
2/109. Rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques.	9
II. Questions soumises pour examen et décision	10
A. Éléments stratégiques relatifs à l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale : plan prospectif pour les 5 à 10 années à venir	10
B. Contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et incidences des résultats de la Conférence	10
C. Recensement des questions devant être soumises au Comité	11
D. Examen de la déclaration de déontologie à l'usage de la communauté mondiale de l'information géospatiale.	11
E. Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale	11
F. Étude de la situation de la cartographie dans le monde	12
G. Système de référence géodésique mondial	12
H. Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable	13

III. Questions soumises pour information	14
Rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques	14
IV. Ordre du jour provisoire et dates de la troisième session du Comité	15
V. Rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session	16
VI. Organisation de la session	17
A. Ouverture et durée de la session	17
B. Participation	17
C. Élection du Bureau	17
D. Pouvoirs	17
E. Ordre du jour et organisation des travaux	17
F. Règlement intérieur	18
G. Documentation	18

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision devant être adopté par le Conseil

1. Le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa deuxième session, son ordre du jour provisoire et les dates de sa troisième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa deuxième session;
- b) Décide que la troisième session du Comité d'experts aura lieu à Cambridge, au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, du 24 au 26 juillet 2013;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la troisième session, comme indiqué ci-après :

Ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité d'experts

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Évolution future des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.

Débat

Des ministres seront invités à s'exprimer.

4. Questions fondamentales relatives à l'externalisation ouverte (utilisation des internautes comme sources d'information) et à l'accès libre à l'information.

Débat

5. Questions fondamentales relatives à l'intégration de l'information géospatiale terrestre et marine.

Débat

Document élaboré conjointement avec les organisations internationales concernées.

6. Le Système de référence géodésique mondial.

Débat

Document élaboré conjointement avec le Comité permanent de l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique et l'Association internationale de géodésie.

7. Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable.

Documentation

Rapport du Comité directeur

8. Évolution future de la gestion de l'information géospatiale – pour information.
9. Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale.

Débat

10. Activités relatives à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – pour information.
11. Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale – pour information.
12. Situation de la cartographie dans le monde – pour information.
13. Rapport des entités régionales et des groupes thématiques – pour information.
14. Ordre du jour provisoire et dates de la quatrième session du Comité.
15. Rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après adoptées par le Comité d'experts sont portées à l'attention du Conseil :

2/101

Éléments stratégiques relatifs à l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale : plan prospectif pour les 5 à 10 années à venir

Le Comité d'experts :

- a) A accueilli favorablement le rapport établi par le groupe de travail sur l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale et a exprimé sa satisfaction quant à la méthode de consultation employée;
- b) A félicité le groupe de travail d'avoir produit dans de si brefs délais un rapport de grande qualité caractérisé par son analyse exceptionnelle;
- c) A pris note des suggestions ci-après des membres concernant les domaines que devront aborder prioritairement les travaux futurs :

- i) Examiner l'évolution et les besoins futurs des systèmes de référence géospatiale, notamment de localisation géodésique, en particulier de ceux qui ont un caractère mondial;
 - ii) Étudier l'état d'avancement des normes et des meilleures pratiques de l'information géospatiale dans les différentes régions et la nécessité d'une harmonisation plus poussée;
 - iii) Analyser les besoins des utilisateurs en matière d'information géospatiale;
 - iv) Fournir des études de cas aux niveaux national, régional et mondial pour clarifier la proposition de valeur afin de mieux faire connaître et comprendre l'information géospatiale;
 - v) Examiner les politiques possibles et le rôle des gouvernements en matière de confidentialité de l'information géospatiale;
 - vi) Analyser l'évolution future de la coopération interdisciplinaire pour l'information géospatiale (par exemple, géologie, hydrographie, météorologie, océanographie, climatologie et aménagement du territoire) et de la coordination et coopération intersectorielles avec d'autres secteurs d'activité (notamment le bâtiment et l'extraction minière);
 - vii) Formuler des solutions à l'usage des gouvernements dans leur démarche de création d'autorités nationales de l'information géospatiale, et proposer des mécanismes leur permettant d'apprendre les uns des autres et de partager leurs préoccupations;
 - viii) Examiner les stratégies, les mécanismes de réalisation, les modèles de données et les critères d'accessibilité de l'information géospatiale pour les clients sans sacrifier la qualité ni la nécessité d'assurer la comparabilité entre les différents pays et régions;
 - ix) Examiner les conséquences pour les pays et régions ayant des capacités technologiques limitées à l'heure de l'évolution accélérée de la technologie, et étudier des moyens d'augmenter ces capacités et de réduire la fracture numérique;
 - x) Analyser les stratégies éducatives propres à améliorer la sensibilisation ainsi que les niveaux de lecture de l'information géospatiale;
- d) A pris note du processus de révision recommandé par le groupe de travail et accepté que le rapport remanié soit examiné au prochain Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qui se tiendra à Doha.

2/102

Contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et incidences des résultats de la Conférence

Le Comité d'experts :

a) A accueilli favorablement le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et a salué la grande qualité du document élaboré par le Secrétariat pour la Conférence;

b) A exprimé sa gratitude envers les organisateurs de la Conférence pour les efforts qu'ils ont fournis dans l'organisation de manifestations parallèles et les a félicités pour leur succès;

c) S'est félicité des initiatives prises pour faire valoir auprès des participants à la Conférence l'importance de l'information géospatiale dans le programme de développement durable et notamment dans les stratégies de gestion du développement durable;

d) A félicité les personnes ayant fourni des contributions à la rédaction du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »¹, dans lequel l'importance d'une information géospatiale fiable pour le développement durable a été reconnue, faisant ainsi connaître au monde entier le rôle de l'information géospatiale dans l'établissement et le suivi du programme de développement durable;

e) S'est dit conscient que les initiatives visant à mieux faire connaître le rôle de l'information géospatiale devaient se poursuivre durablement. À cet égard, le Comité a estimé que les résultats de la Conférence devaient en effet être portés à l'attention de tous les dirigeants, et qu'il convenait de demander au Secrétariat d'envoyer une lettre aux autorités nationales de l'information géospatiale les avisant de ces résultats;

f) Conscient d'être en position idéale pour coordonner la compilation et l'utilisation de l'information géospatiale afin de soutenir le programme de développement durable et de contribuer au suivi des résultats, a demandé au Secrétariat d'écrire à tous les organismes pour expliquer le rôle et les activités du Comité;

g) A affirmé que, afin d'appuyer le développement durable et le suivi des résultats, les autorités nationales de l'information géospatiale devaient :

i) Contribuer activement aux débats et activités concernant le développement durable et coordonner tout ce qui a trait à l'information géospatiale au niveau national;

ii) Continuer d'améliorer leurs outils et leurs méthodes;

iii) Fournir des mécanismes et des méthodes visant à renforcer les capacités liées à l'information géospatiale dans le contexte du développement durable;

h) A demandé au Secrétariat d'assurer le suivi de toutes les activités relatives à la Conférence et de l'en informer.

2/103

Recensement des questions devant être soumises au Comité à ses prochaines sessions

Le Comité d'experts :

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

a) A accueilli favorablement le rapport établi par le groupe de travail chargé du recensement des questions et exprimé sa satisfaction quant à la méthode de consultation employée;

b) A souscrit au projet de recensement, mais a averti qu'il faudrait ce faisant recenser les initiatives en cours des organismes internationaux et formuler et reconnaître clairement la contribution unique du Comité d'experts;

c) A demandé aux organismes régionaux (par exemple le Comité régional permanent chargé de l'infrastructure des systèmes d'information géographique pour l'Asie et le Pacifique, le Comité permanent de l'infrastructure des données spatiales pour les Amériques, le Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (Europe), et autres instances), d'entreprendre une évaluation diagnostique de leurs initiatives régionales existantes et d'établir des priorités pour leur région sur la base du recensement;

d) A pris note de la suggestion du comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/TC211) de faire, avec l'Open Geospatial Consortium et l'Organisation hydrographique internationale, une proposition sur les questions relatives à l'établissement de normes dans la communauté internationale;

e) A demandé au Secrétariat de lui faire rapport sur l'issue de la consultation au sujet des évaluations diagnostiques régionales et de l'établissement de normes.

2/104

Examen de la déclaration de déontologie devant être soumise à l'approbation de la communauté mondiale de l'information géospatiale

Le Comité d'experts :

a) A pris note de la proposition consistant à rédiger une déclaration de déontologie;

b) A demandé des précisions sur la différence entre une déclaration de déontologie et les diverses règles qui existent dans les gouvernements et les communautés de l'information géospatiale;

c) A noté que l'expression « déclaration de déontologie » était peut-être trop forte et que la formule « déclaration de principes commune », serait peut-être plus adaptée;

d) A demandé au Secrétariat de procéder à des consultations supplémentaires et de lui en faire rapport.

2/105

Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale

Le Comité d'experts :

a) A accueilli favorablement la proposition consistant à élaborer une base de connaissances relative à l'information géospatiale;

b) A rappelé que la création de cette base avait été demandée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2011/24;

c) A estimé que cette base de connaissances devait tirer parti des bases de connaissances déjà créées par les organisations professionnelles internationales ou par d'autres organismes, et que le Secrétariat devrait collaborer avec ces entités;

d) Est convenu que, pour élaborer cette base de connaissances, il devrait songer à :

i) Fournir une liste des institutions d'enseignement et de formation qui donnent des cours dans le domaine de l'information géospatiale;

ii) Inclure des outils et des ressources techniques pour renforcer les capacités;

iii) Évaluer la qualité des sites Web liés à la base de connaissances de l'ONU;

iv) S'assurer que les utilisateurs pourront trouver et utiliser facilement les données de la base de connaissances;

v) S'efforcer de classer par ordre de priorité et par catégorie les types de connaissances qui seront inclus dans la base;

vi) Identifier les lacunes dans les connaissances et y remédier;

e) A accueilli favorablement l'offre des États Membres proposant de contribuer à l'élaboration de la base de connaissances.

2/106

Étude de la situation de la cartographie dans le monde

Le Comité d'experts :

a) A accueilli favorablement cette initiative et exprimé son appréciation pour le travail accompli à ce jour;

b) S'est félicité du soutien apporté par la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection qui a aidé le Secrétariat à conduire cette étude, a reconnu que son projet commun avec la Société internationale était un excellent modèle pour la collaboration future, et a encouragé d'autres collaborations de ce genre;

c) A demandé au Secrétariat et aux organismes régionaux d'aider de leur mieux la Société internationale afin que l'étude puisse avoir la plus grande envergure possible;

d) A accueilli favorablement la suggestion de l'Organisation hydrographique internationale de collaborer avec lui en fournissant des rapports sur l'état d'avancement de la cartographie du réseau hydrographique, des océans, des mers et des eaux littorales dans le monde, et s'est félicité d'avance de cette future collaboration.

2/107

Le Système de référence géodésique mondial

Le Comité d'experts :

a) A accueilli favorablement le rapport établi par le Comité régional permanent chargé de l'infrastructure des systèmes d'information géographique pour

l'Asie et le Pacifique au sujet du Système de référence géodésique mondial et a félicité le groupe de travail sur la géodésie pour ses efforts;

b) A salué le rôle d'expert joué par l'Association internationale de géodésie et son système d'observation géodésique mondial et a exhorté cette organisation à continuer de s'investir dans les travaux futurs;

c) A constaté les difficultés techniques associées à l'harmonisation des cadres de référence terrestres internationaux aux niveaux national, régional et mondial et aux normes de gestion des systèmes de hauteur et des surfaces de référence altimétrique;

d) A exhorté les États Membres à reconnaître pleinement la nécessité d'avoir un cadre de référence géodésique mondial et des infrastructures de localisation nationales et à engager à mettre les données à disposition pour contribuer à l'élaboration des cadres de localisation régionaux et mondiaux;

e) A demandé au Secrétariat d'envoyer aux États Membres et aux organisations régionales un questionnaire sur le rôle des gouvernements dans l'adoption et la gestion d'un cadre de référence géodésique connecté mondialement et son état d'avancement actuel;

f) A estimé que le Secrétariat devrait organiser, en marge de la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (octobre 2012), une consultation informelle sur les difficultés techniques relatives au cadre de référence géodésique mondial, en y invitant des organisations expertes, notamment l'Association internationale de géodésie et d'autres entités internationales et organismes régionaux, tout en soulignant la nécessité d'organiser d'autres consultations;

g) A demandé au Secrétariat d'organiser une session extraordinaire sur le Système de référence géodésique mondial au cours du Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qui se tiendra au Qatar, d'y inviter les principaux organismes donateurs, et de demander à chaque organisme régional de présenter son plan de progression et de le communiquer aux autres organismes régionaux;

h) A demandé au Secrétariat d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa troisième session et de l'informer de l'avancement par rapport au plan de progression;

i) Est convenu que l'issue du processus l'amènerait à entériner un cadre de référence géodésique mondial au nom du système des Nations Unies.

2/108

Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable

Le Comité d'experts :

a) Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable¹, a noté avec satisfaction qu'il mentionnait particulièrement l'importance de l'information géospatiale pour le développement durable;

b) S'est félicité de l'esprit qui a présidé à la proposition de créer un portail cartographique mondial pour le développement durable et a salué les importantes

réalisations de la cartographie mondiale existante, qui seront utilisées pour élaborer ce portail;

c) A reconnu que le projet n'était pas facile, que le processus ne faisait que commencer, et que les travaux d'élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable seraient supervisés par un nouveau Comité directeur composé d'États Membres, d'organismes internationaux et de représentants du secteur privé, et qui sera validé par le Bureau;

d) A affirmé que ce portail serait purement technique et ne traiterait pas de questions d'ordre politique;

e) A constaté la nécessité de fournir une base d'information afin que le programme, la stratégie et le suivi relatifs au développement durable s'appuient sur un corpus de données géospatiales solide, fiable et faisant autorité;

f) A demandé au futur Comité directeur de prendre note des points suivants :

i) Les États Membres sont les gardiens des grands ensembles de données et s'efforcent d'assurer l'interopérabilité des données et des technologies;

ii) Les mises à jour et la fourniture des données doivent assurer l'échange des ensembles de données prévus, qui amélioreront la fiabilité et la précision des cartes;

iii) Le portail devra être économique et respecter les modèles d'activités nationaux afin de ne pas peser sur les ressources existantes, surtout compte tenu des impératifs liés à la mise en place d'un système de grande envergure;

iv) Le portail devra tirer parti de l'amélioration de la technologie moderne, notamment des systèmes décentralisés, et non pas bâtir un grand système centralisé;

v) Des normes adéquates doivent être adoptées pour assurer l'interopérabilité de la production, de l'intégration, de la gestion et de la diffusion de données;

vi) Le projet doit être étudié et mené par étapes, de façon modulaire, afin que l'objectif poursuivi soit atteint progressivement;

vii) Les normes relatives à la cartographie mondiale pour le développement durable doivent être transparentes et approuvées par les États Membres.

g) A demandé au comité directeur de présenter au Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qui aura lieu à Doha un document provisoire pour :

i) Faire part de l'état actuel et des chevauchements de l'information géospatiale disponible sur le Web, et de la valeur ajoutée que pourrait représenter un portail cartographique pour le développement durable;

ii) Offrir une compréhension claire des exigences des utilisateurs et fournir des études de cas appropriées, si nécessaire;

iii) Déterminer les applications possibles d'un portail cartographique mondial pour le développement durable en s'appuyant sur les expériences existantes en matière de cartographie mondiale;

iv) Examiner les portails existants, tels que ceux créés par l'Espagne et les États-Unis d'Amérique, et évaluer s'ils pourraient servir de base au portail cartographique mondial pour le développement durable;

h) A exhorté les États Membres à prendre part au nouveau Comité directeur et à la rédaction du plan de progression de cet important projet.

2/109

Rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques

Le Comité d'experts a pris note des rapports contenus dans le document E/C.20/2012/11 et des rapports présentés oralement sur d'autres initiatives connexes (par exemple infrastructure de données géospatiales de l'Arctique).

Chapitre II

Questions soumises pour examen et décision

A. Éléments stratégiques relatifs à l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale : plan prospectif pour les 5 à 10 années à venir

3. Le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1^{re} et 2^e séances, le 13 août 2012. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les tendances futures en matière de gestion de l'information géospatiale (E/C.20/2012/3/Add.1). Le Directeur de la Division de statistique et le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations liminaires.

4. Aux mêmes séances, les représentants d'un certain nombre de pays (Allemagne, Pays-Bas, Australie, Belgique, République de Corée, Norvège, Canada, Italie, Espagne, Burkina Faso, Pérou, Fidji, Uruguay, Autriche, Éthiopie, États-Unis d'Amérique et Finlande) et l'observateur de l'Organisation météorologique mondiale ont fait des déclarations.

5. À la 2^e séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision du Comité

6. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2/101).

B. Contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et incidences des résultats de la Conférence

7. Le Comité a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 14 août 2012. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les incidences des résultats de la Conférence (E/C.20/2012/4/Add.1). Le Directeur de la Division de statistique et le représentant du Royaume-Uni ont fait des déclarations liminaires.

8. À la même séance, les représentants de la Suède, du Japon, du Bangladesh, de l'Espagne, de la Belgique, du Canada, de l'Inde et des Philippines et les observateurs du Comité directeur international de la cartographie mondiale et de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire ont fait des déclarations.

9. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision du Comité

10. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2/102).

C. Recensement des questions devant être soumises au Comité

11. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 13 août 2012. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur le recensement des questions devant être soumises au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2012/5/Add.1). Le Directeur de la Division de statistique et le représentant de l'Afrique du Sud ont fait des déclarations liminaires.

12. À la même séance, les représentants de la Belgique, de l'Australie, de la République de Corée, du Canada, de l'Italie, du Pérou, du Royaume-Uni, de la Norvège et de l'Uruguay et les observateurs du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation sur l'information géographique, de l'Organisation météorologique mondiale et de la Fédération internationale des géomètres ont fait des déclarations.

13. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision du Comité

14. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2/103).

D. Examen de la déclaration de déontologie à l'usage de la communauté mondiale de l'information géospatiale

15. Le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 14 août 2012. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'examen de la déclaration de déontologie (E/C.20/2012/6/Add.1). Le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

16. À la même séance, les représentants de Singapour, de l'Australie, du Canada, de la Belgique, du Royaume-Uni, des Fidji, de l'Italie, de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne et de la Nouvelle-Zélande et les observateurs de l'Union européenne, du Centre for Spatial Law and Policy, de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales et de la Fédération internationale des géomètres ont fait des déclarations.

17. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision du Comité

18. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2/104).

E. Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale

19. Le Comité a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 15 août 2012. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale (E/C.20/2012/7/Add.1). Le

Directeur de la Division de statistique et le représentant de la Commission économique pour l'Afrique ont fait des déclarations liminaires.

20. À la même séance, les représentants de la Finlande, de Singapour, des Philippines, du Bangladesh, de la Belgique, de la Thaïlande, du Canada, de l'Azerbaïdjan et de la Commission économique pour l'Afrique et les observateurs du Conseil commun des sociétés d'informations géospatiales, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation sur l'information géographique, du Comité directeur international de la cartographie mondiale et de l'Association de l'infrastructure mondiale de données géospatiales ont fait des déclarations.

21. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision du Comité

22. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2/105).

F. Étude de la situation de la cartographie dans le monde

23. Le Comité a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 14 août 2012. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'étude de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection sur la situation de la cartographie dans le monde (E/C.20/2012/8/Add.1). Le Directeur de la Division de statistique et le représentant de l'Allemagne ont fait des déclarations liminaires.

24. À la même séance, les représentants de la Namibie, de la Belgique et du Canada et les observateurs du Conseil commun des sociétés d'informations géospatiales et de l'Organisation hydrographique internationale ont fait des déclarations.

25. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision du Comité

26. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2/106).

G. Système de référence géodésique mondial

27. Le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 13 août 2012. Il était saisi du rapport du Comité permanent de l'infrastructure des systèmes d'information géographique (SIG) pour l'Asie et le Pacifique sur le Système de référence géodésique mondial (E/C.20/2012/9/Add.1). Le Directeur de la Division de statistique et le représentant du Japon ont fait des déclarations liminaires.

28. À la même séance, les représentants du Canada, de l'Afrique du Sud, du Chili, de l'Espagne, du Royaume-Uni, du Nigéria, de la Namibie, des États-Unis, de la République de Corée, de la Norvège, de l'Allemagne, de l'Australie et des Fidji et l'observateur d'EuroGeographics ont fait des déclarations.

29. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a fait des observations finales.

Décision du Comité

30. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2/107).

H. Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable

31. Le Comité a examiné le point 10 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 14 août 2012. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable (E/C.20/2012/10/Add.1). Le Directeur de la Division de statistique et le représentant du Japon ont fait des déclarations liminaires.

32. À la même séance, les représentants de la Finlande, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la République de Corée, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, du Nigéria, des États-Unis, de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Burkina Faso, des Pays-Bas, du Bangladesh et du Chili et les observateurs du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et du Comité directeur international de la cartographie mondiale ont fait des déclarations.

33. Toujours à la même séance, le Chef de la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions du Secrétariat a fait une déclaration et le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision du Comité

34. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2/108).

Chapitre III

Questions soumises pour information

Rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques

Décision du Comité

35. Le Comité a examiné le point 11 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 15 août 2012. Il était saisi des rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques (E/C.20/2012/11/Add.1). Le Directeur de la Division de statistique et les observateurs du Comité permanent de l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique, du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques, du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement de la Commission économique pour l'Afrique, d'EuroGeographics et de l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) et du Conseil commun des sociétés d'informations géospatiales ont fait des déclarations liminaires.

36. À la même séance, les représentants de la Finlande, du Burkina Faso, de la Belgique et des Fidji et les observateurs de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et du Comité directeur international de la cartographie mondiale ont fait des déclarations.

37. Toujours à la même séance, le Comité a pris note des rapports spéciaux (voir chap. I, sect. B, décision 2/109).

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire et dates de la troisième session du Comité

38. Le Comité a examiné le point 12 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 15 août 2012. Il était saisi d'une note du Secrétariat dans laquelle figurait le projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.

39. À la même séance, les représentants de l'Algérie, de l'Australie, du Canada, de l'Italie, de l'Afrique du Sud, de l'Uruguay, des États-Unis, du Nigéria et du Mexique ont fait des déclarations.

Décision du Comité

40. À sa 5^e séance, le 15 août 2012, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa troisième session et a chargé le Bureau de le rationaliser et d'y mettre la dernière main. Il a également décidé de recommander au Conseil de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

41. À la même séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil de donner son accord pour que sa troisième session se tienne du 24 au 26 juillet 2013 à Cambridge (Royaume-Uni) (voir chap. I, sect. A).

Chapitre V

Rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session

42. Le Comité a examiné le point 13 de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, le 15 août 2012. Il était saisi du projet de rapport, présenté dans un document non officiel.

Décision du Comité

43. À sa 6^e séance, le 15 août, le Comité a adopté le projet de rapport, tel que révisé oralement, et a chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main avec l'aide du Secrétariat.

Chapitre VI

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

44. Le Comité a tenu sa deuxième session du 13 au 15 août 2012 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. La session a été ouverte par la Coprésidente du Comité, M^{me} Vanessa Lawrence (Royaume-Uni).

B. Participation

45. La session a rassemblé 148 participants de 61 États Membres et 34 représentants d'organismes des Nations Unies, ainsi que des observateurs représentant des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants à la session figure dans le document E/C.20/2012/INF/2.

C. Élection du Bureau

46. À sa 1^{re} séance, le 13 août 2012, le Comité a élu par acclamation le Bureau suivant :

Coprésidents :

M^{me} Vanessa Lawrence (Royaume-Uni)
M. Mansoor Ahmed Al Malki (Qatar)

Rapporteur :

M. Derek Clarke (Afrique du Sud)

D. Pouvoirs

47. À sa 1^{re} séance, le 13 août 2012, le Comité a invité les organisations ci-après, qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès d'un organisme compétent des Nations Unies, à participer à sa deuxième session en qualité d'observateurs : Association de l'infrastructure mondiale de données géospatiales, Open Geospatial Consortium, Institut panaméricain de géographie et d'histoire, EuroGeographics, Centre for Spatial Law and Policy, DigitalGlobe, Esri, Geospatial Media and Communications, Geomares Publishing, Hexagon, Kokusai Kogyo Co. Ltd, Oracle Corporation, Pasco Corporation, Spatial Data Holdings et Trimble.

E. Ordre du jour et organisation des travaux

48. À sa 1^{re} séance, le 13 août 2012, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire, tel que figurant dans le document E/C.20/2012/1. L'ordre du jour était ainsi libellé :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

3. Éléments stratégiques relatifs à l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale : plan prospectif pour les 5 à 10 années à venir.
 4. Contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et incidences des résultats de la Conférence.
 5. Recensement des questions devant être soumises au Comité à ses prochaines sessions.
 6. Examen de la déclaration de déontologie devant être soumise à l'approbation de la communauté mondiale de l'information géospatiale.
 7. Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale.
 8. Étude de la situation de la cartographie dans le monde.
 9. Le Système de référence géodésique mondial.
 10. Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable.
 11. Rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques.
 12. Ordre du jour provisoire et dates de la troisième session du Comité.
 13. Rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session.
49. À la même séance, le Comité a approuvé l'organisation des travaux de la session, telle que figurant dans le document E/C.20/2012/L.1.

F. Règlement intérieur

50. À sa 1^{re} séance, le 13 août 2012, le Comité d'experts a adopté son règlement intérieur, tel que figurant dans le document E/C.20/2012/2.

G. Documentation

51. Les documents dont le Comité était saisi à sa deuxième session sont disponibles sur le site Web de la Division de statistique à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

